

Examen Commerce Internationale 2014 L3 Session 2

(Maximum de points : 96 points)

Durée : 2 heures. Aucun document ni calculatrice n'est autorisé. Chaque bonne réponse = +8 points ; Mauvaise réponse = -2 points. Si la note totale est négative elle sera remontée à 0/20

---

Les questions 1 à la 7 font référence à cet exercice :

Dans un secteur manufacturier, il y a deux étapes de production : composants et bien final. Les composants sont valorisés sur le marché international à 4000 USD, et le bien final se vend à 9000 USD. Deux pays, A et B ont développé les deux industries (composants et bien final) dans son territoire et jusqu'à présent n'ont pas mis de droits de douane.

1) Le pays A établit un droit de douane de 25% sur le bien final. Calculez le taux effectif de protection

- A. 40%
- B. - 40%
- C. 45%
- D. Autre valeur

2) Le pays B établit un droit de douane de 50% sur les composants. Calculez le taux effectif de protection pour les producteurs du bien final

- A. 40%
- B. - 40%
- C. 20%
- D. - 20%

3) Le pays A maintient le droit de douane de 25% sur le bien final mais il ajoute aussi un droit de douane de 100% pour les composants. Calculez le taux effectif de protection pour les producteurs du bien final

- A. 40%
- B. - 40%
- C. - 35%
- D. Autre valeur

4) Le pays B maintient le droit de douane de 50% sur les composants mais ajoute un droit de douane de 50% sur le bien final. Calculez le taux effectif de protection pour les producteurs du bien final

- A. 0%
- B. - 20%
- C. 40%
- D. Autre valeur

5) Le pays A maintient les droits de douane de 25% sur le bien final et de 100% pour les composants, mais un changement de goût de consommateurs détermine une augmentation de la demande au niveau international pour les composants. Ils se vendent sur le marché international à 4500 (au lieu de 4000). Calculez le taux effectif de protection pour les producteurs du bien final

- A. - 50%
- B. 50%
- C. 40%
- D. - 40%

6) On revient au cas où les prix sont 4000 et 9000 pour les composants et le bien final, respectivement. Le pays B maintient seulement les droits de douane de 50% pour les composants. Le prix du bien final qui permettrait d'éliminer complètement l'effet du taux effectif de protection sur le bien final est :

- A. Entre 9500 et 10000
- B. Entre 8500 et 5000
- C. Inférieur à 5000
- D. Aucune des réponses proposées n'est correcte

7) Parmi les théories et concepts qui pourraient expliquer pourquoi un pays peut introduire des droits de douane sur les deux secteurs (composants et bien final) on compte les suivants sauf :

- A. Les modèles d'action collective
- B. La courbe de Kuznets de l'environnement
- C. Le dilemme du prisonnier
- D. Aucune des réponses proposées n'est correcte

---

8) Un pays exporte des biens manufacturés et importe des matières premières et des produits agricoles. Parmi les événements suivants, lequel peut impliquer une amélioration des termes de l'échange pour ce pays

- A. La Corée du Sud et la Chine se développent et exportent massivement des biens manufacturiers
- B. Plusieurs pays industrialisés abandonnent l'usage de centrales nucléaires
- C. Les pays européens remplacent leurs centrales fonctionnant au pétrole pour des énergies renouvelables
- D. Un changement dans les préférences des consommateurs au niveau mondial fait augmenter la demande du riz et du blé

9) Il est vrai sur les statistiques du commerce mondial

- A. Les pays en voie de développement ont changé son structure du commerce à partir des années 1950 et 1960
- B. Les produits primaires (d'extraction et agricoles) représentent plus de 50% de la composition mondiale du commerce
- C. L'Union Européenne commerce surtout avec des pays qui étaient ses anciennes colonies du XIX siècle
- D. La structure du secteur échangeable de services montre une diminution de la participation des secteurs de voyages et transport à partir des années 2000.

10) Il est vrai à propos du graphique No. 21

- A. C'est un cas de corrélation positive entre les droits de douane et les élasticités
- B. C'est un cas de corrélation positive entre les barrières non tarifaires et les droits de douane
- C. C'est un cas de corrélation négative entre les droits de douane et les barrières non tarifaires
- D. C'est un cas de corrélation positive entre les barrières non tarifaires et les élasticités

11) Le graphique No. 4 peut être interprété comme un soutien à la théorie suivante:

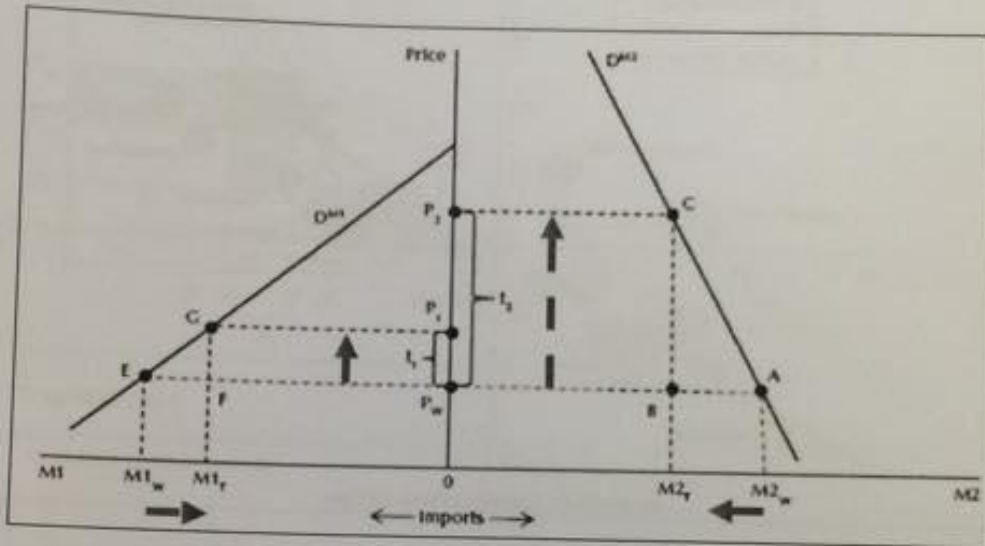
- A. Le modèle de concurrence monopolistique
- B. La théorie de proportion des facteurs avec des rendements d'échelle croissants
- C. Le modèle de l'électeur médian
- D. Le modèle 2x2x2

12) Le graphique No. 23 décrit un cas de :

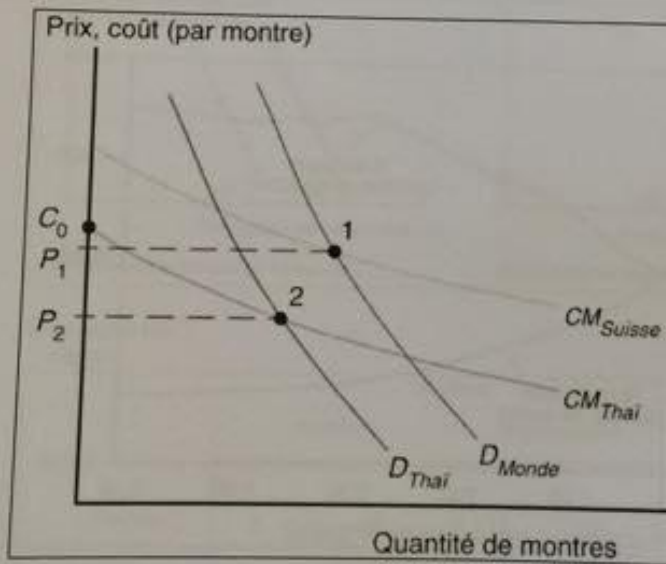
- A. Economie d'échelle externe
- B. Discrimination par le prix
- C. Concurrence déloyale où l'entreprise ne maximise pas forcément son profit
- D. Aucune des réponses proposées n'est correcte

# Dossier des graphiques - Commerce international (L3)

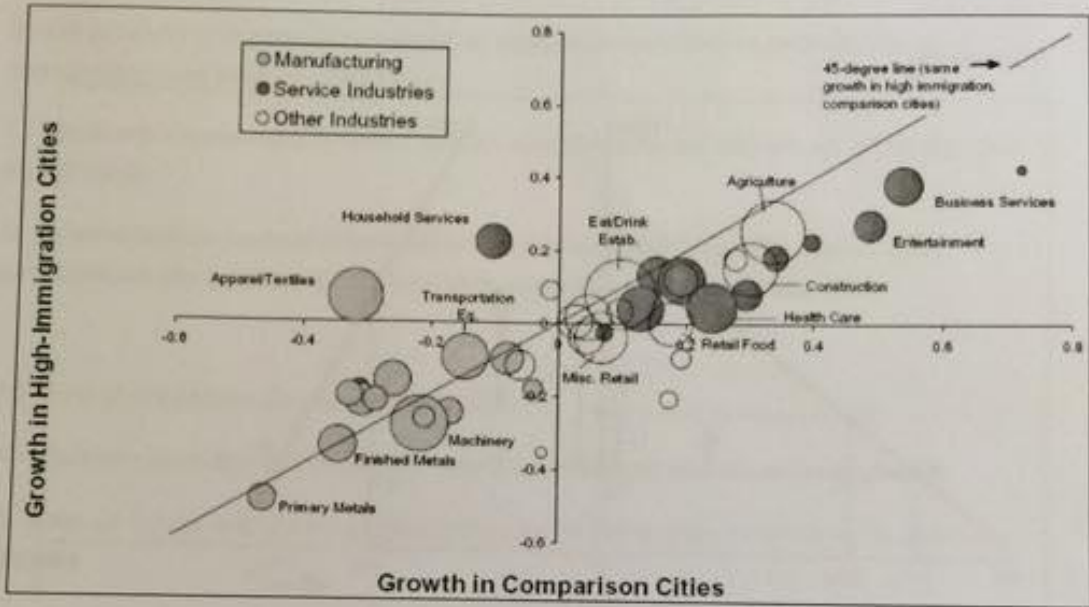
Graphique No. 1



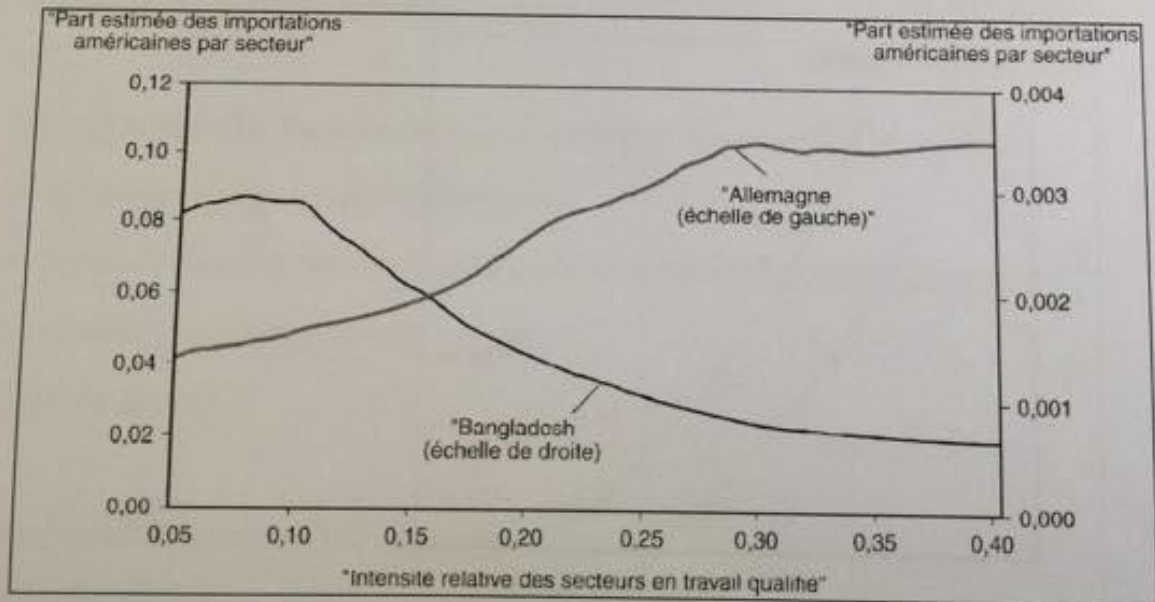
Graphique No. 2



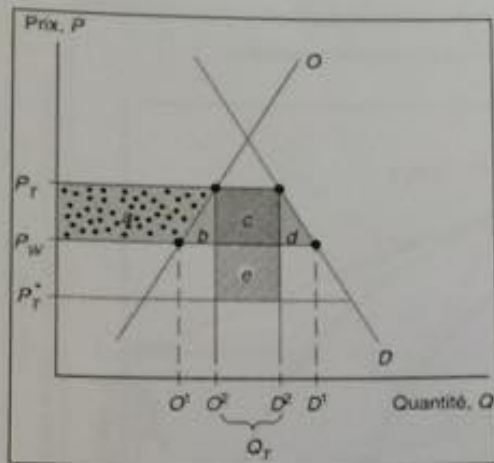
Graphique No. 3



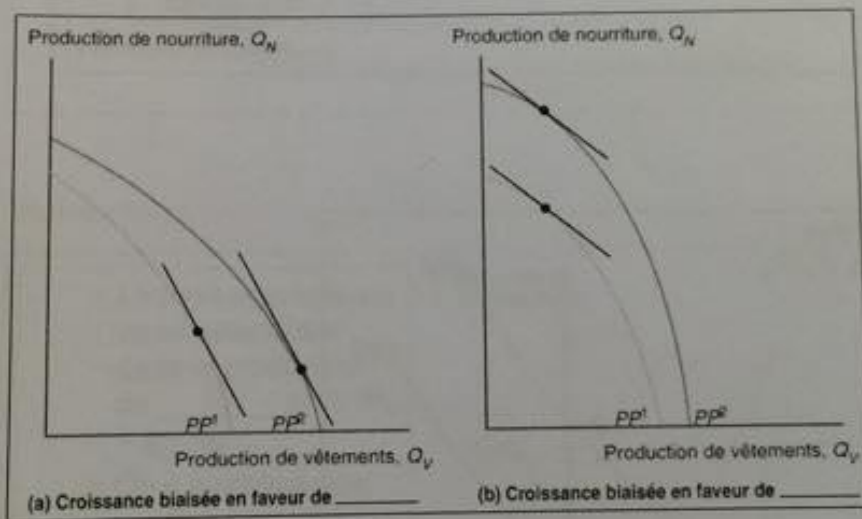
Graphique No. 4



Graphique No. 5



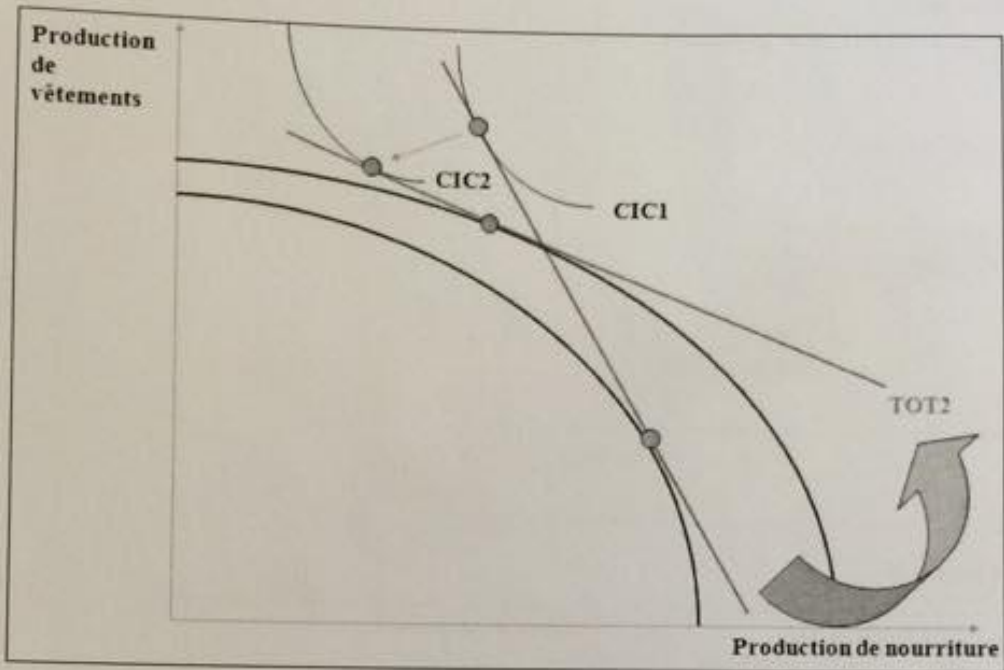
Graphique No. 6



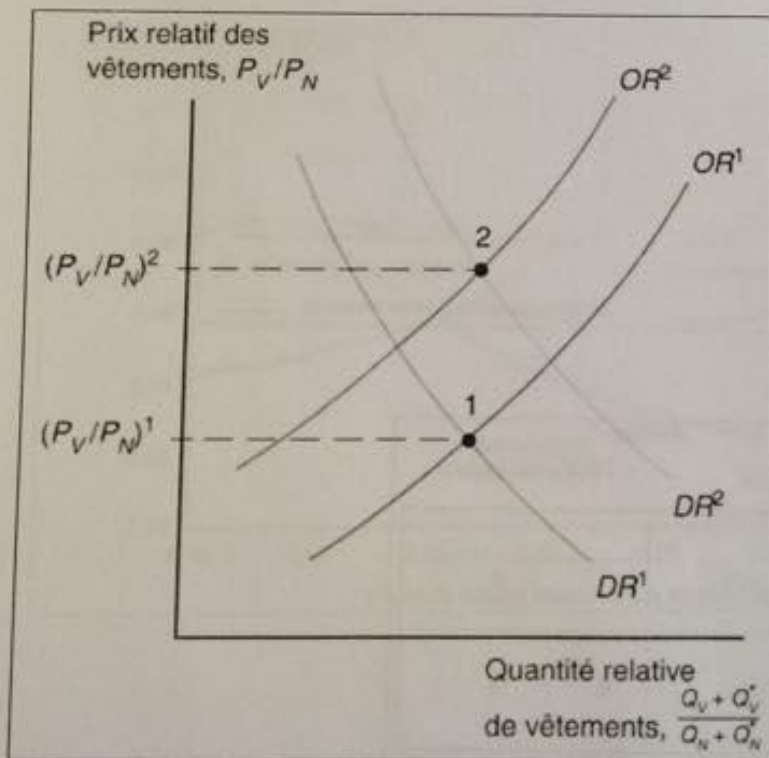
Graphique No. 7

		Airbus	
		Produire	Ne pas produire
Boeing	Produire	5    -20	125    0
	Ne pas produire	0    100	0    0

Graphique No. 8

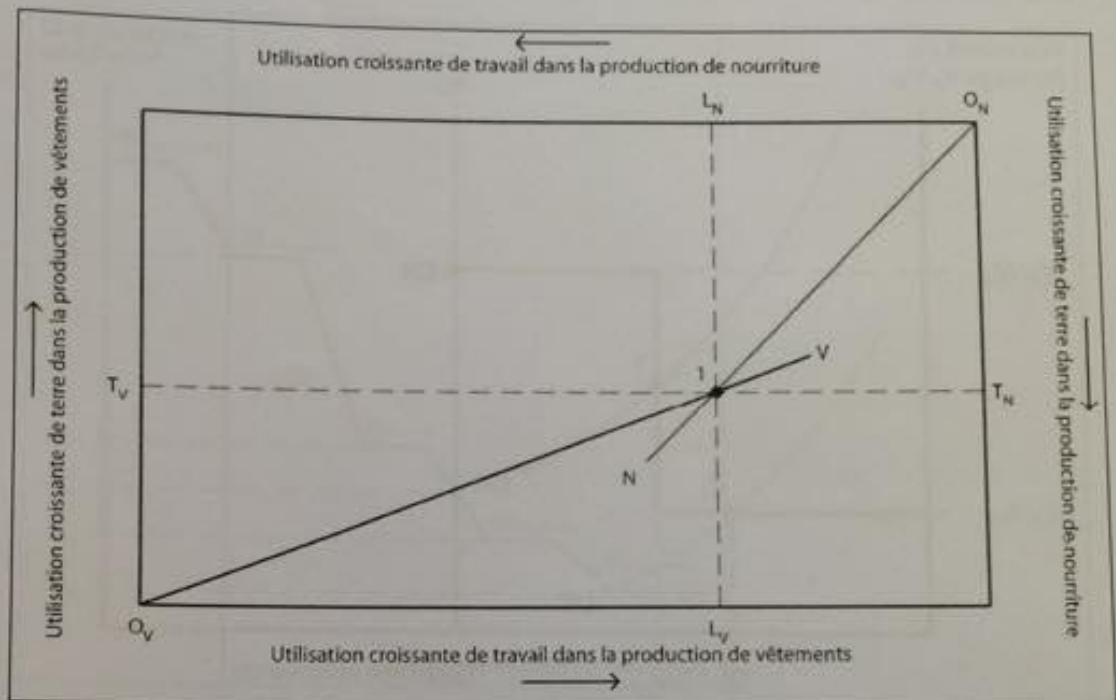


Graphique No. 9





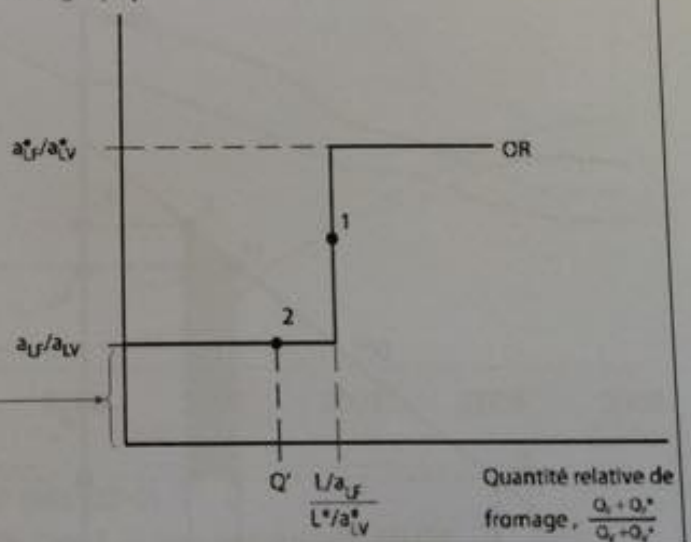
Graphique No. 10



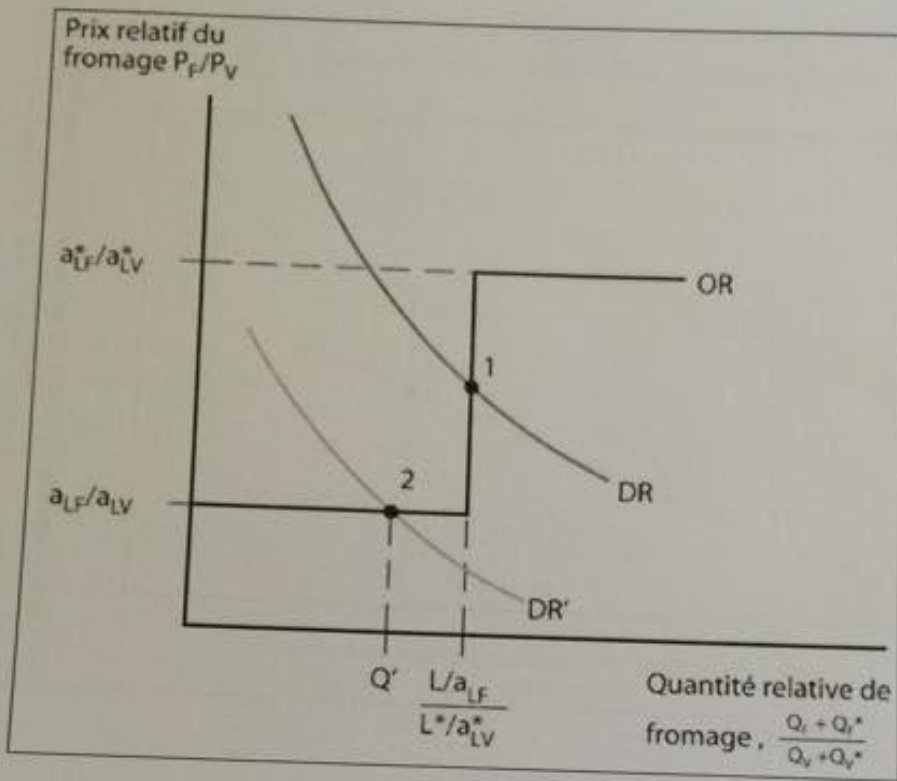
Graphique No. 11

- Le pays domestique va se spécialiser dans la production de (i) si  $P_F/P_V < a_{LF}/a_{LV}$ .
- On a supposé que  $a_{LF}/a_{LV} < a^*_{LF}/a^*_{LV}$ . Donc les travailleurs étrangers ne trouveront pas intéressant de produire (ii).

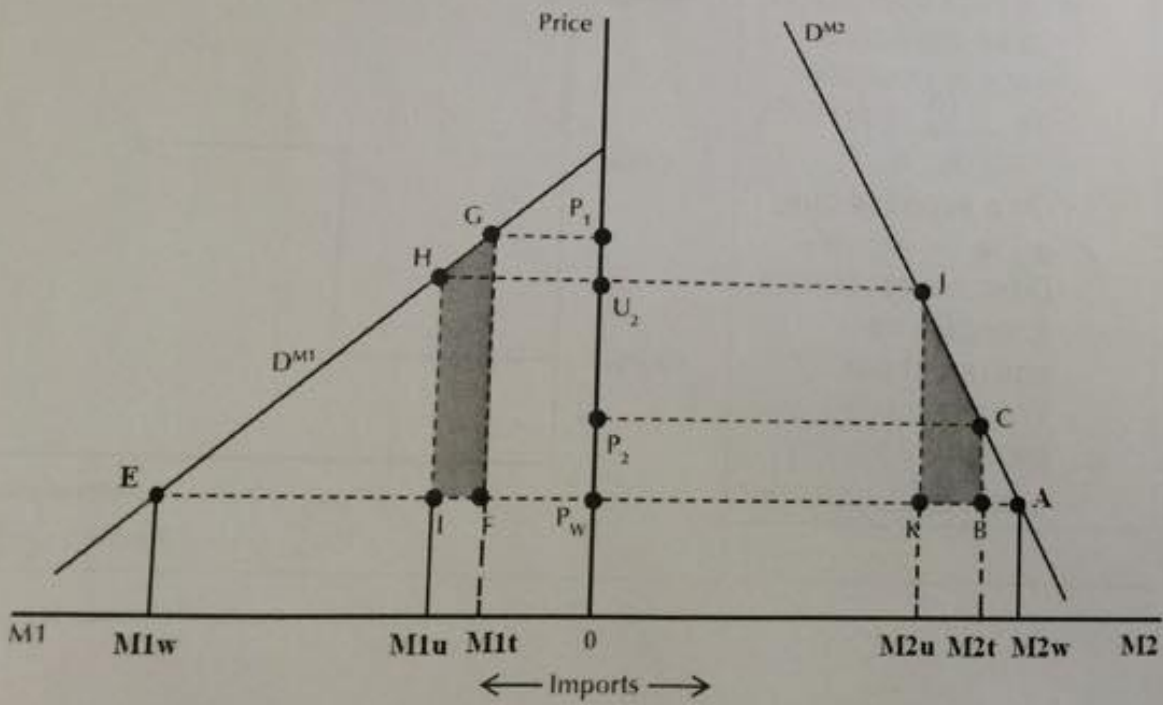
Prix relatif du fromage  $P_F/P_V$



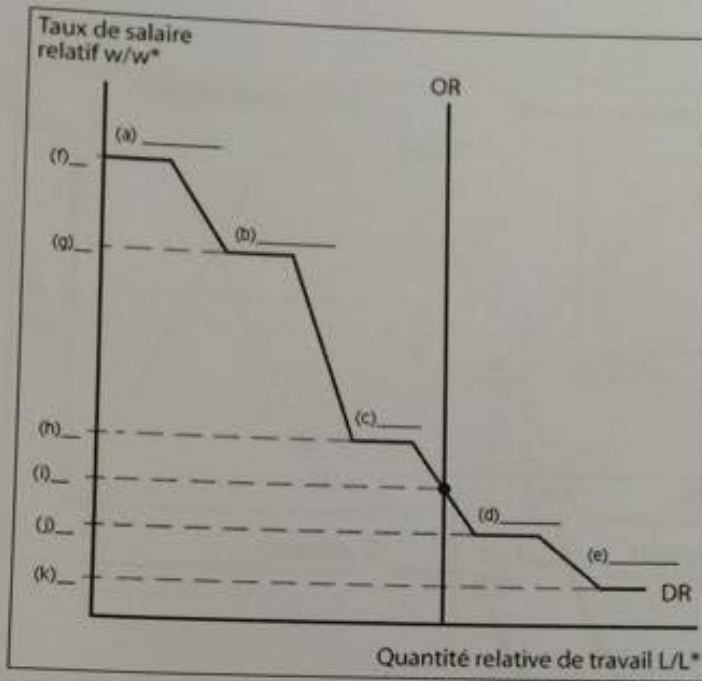
Graphique No.12



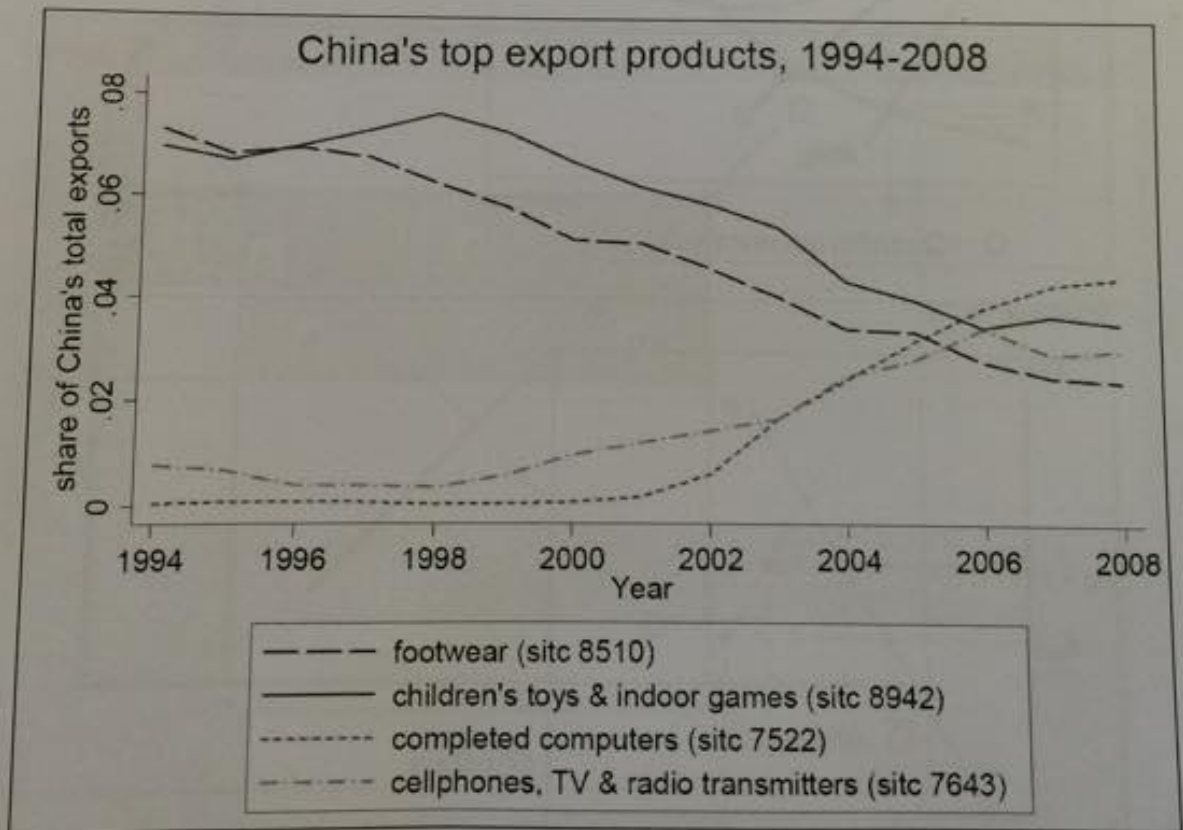
Graphique No. 13



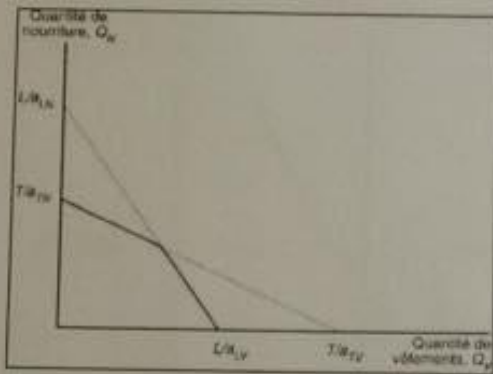
Graphique No. 14



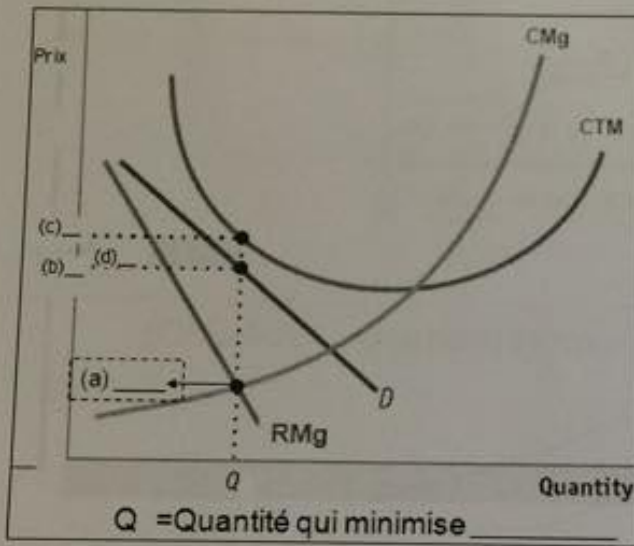
Graphique No. 15



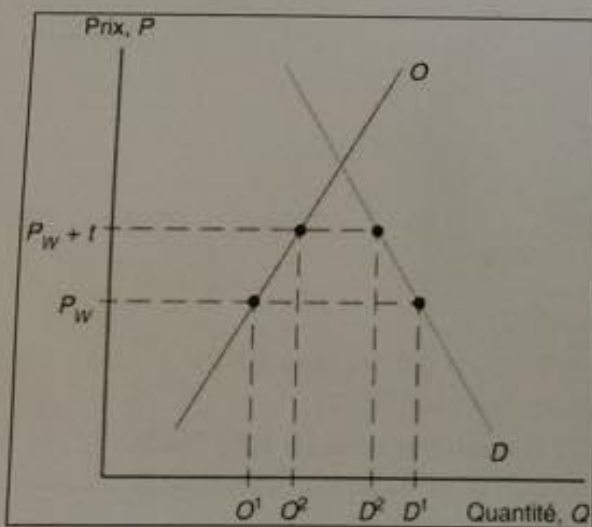
Graphique No. 16



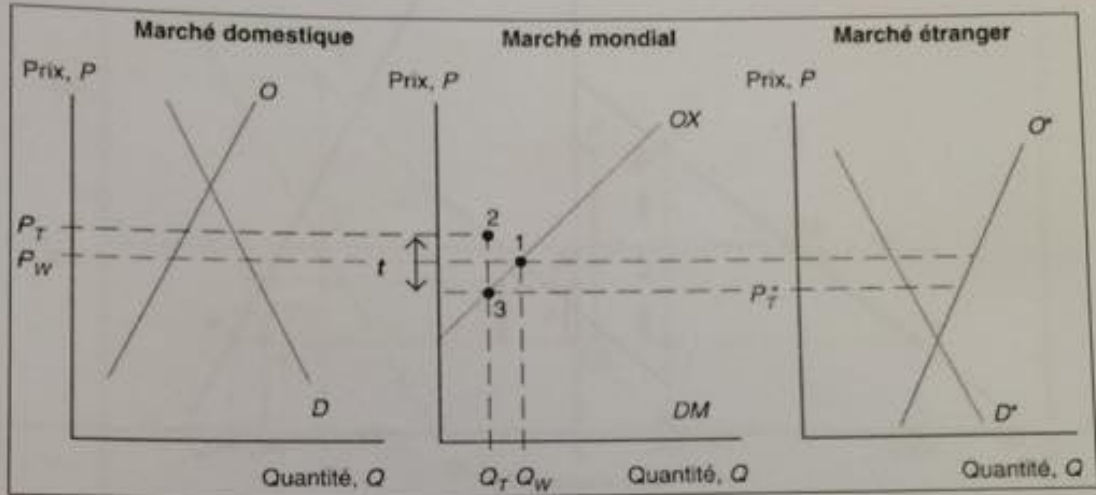
Graphique No. 17



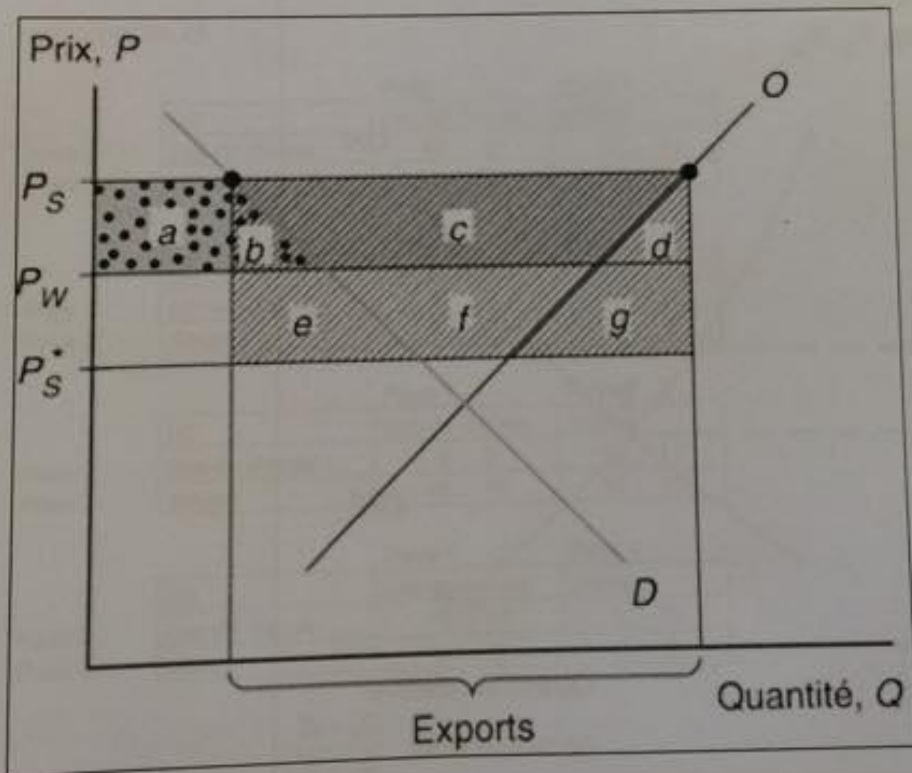
Graphique No. 18



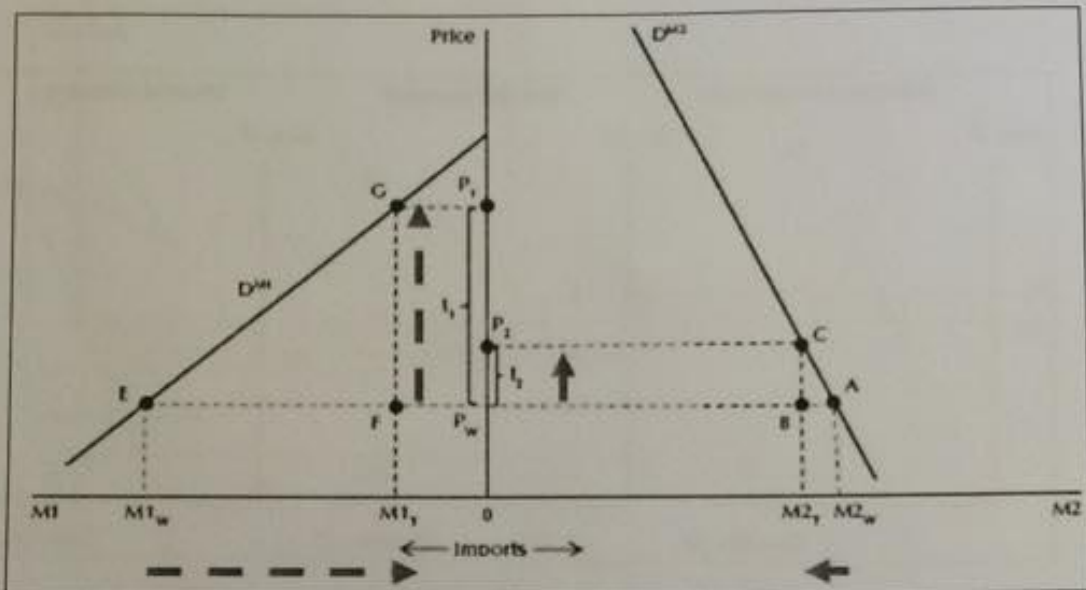
Graphique No. 19



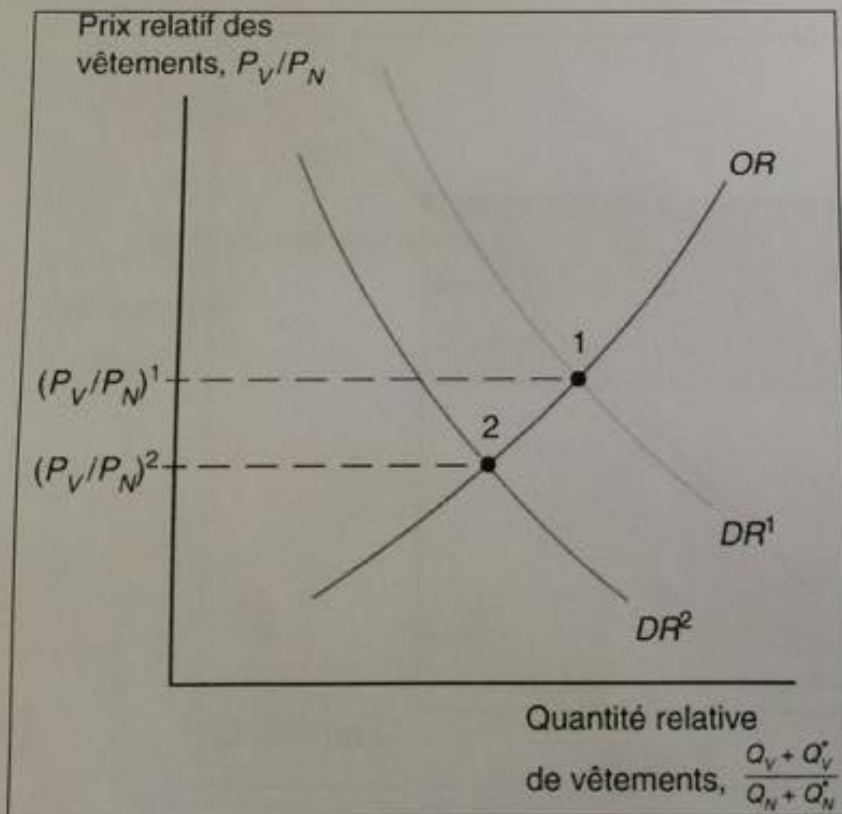
Graphique No. 20



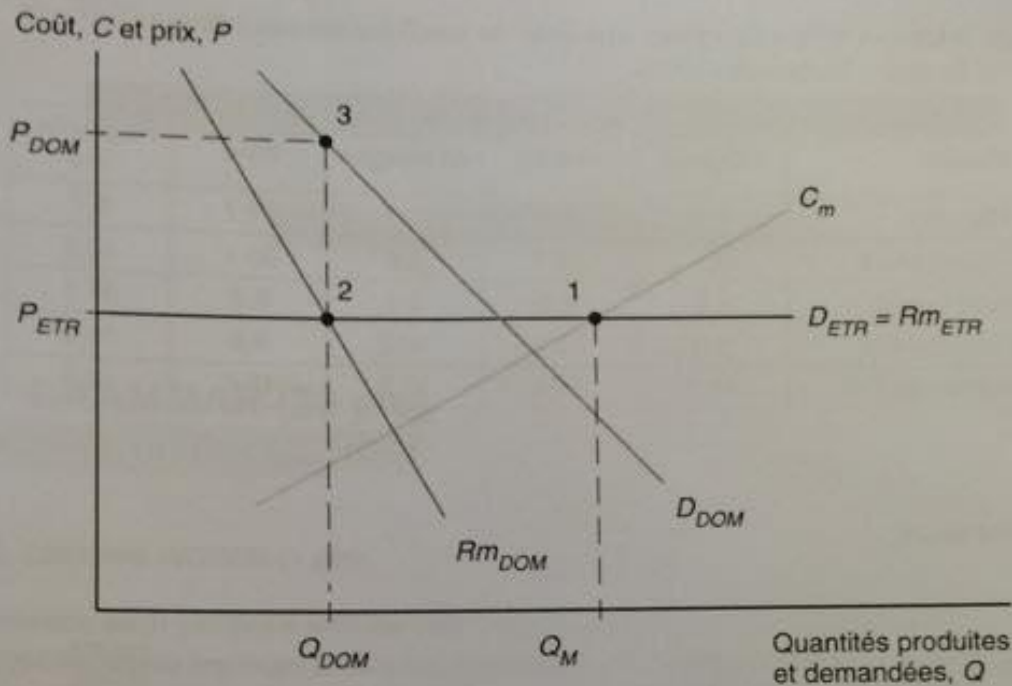
Graphique No. 21



Graphique No. 22



Graphique No. 23



Graphique No. 24

	Pays 1	Pays 1
(a)	pas de clause	clause
Pays 2	pas de clause	10 ; 10
Pays 2	clause	5 ; 15
		15 ; 5
		0 ; 0

	Pays 1	Pays 1
(b)	pas de clause	clause
Pays 2	pas de clause	0 ; 0
Pays 2	clause	5 ; 15
		15 ; 5
		10 ; 10

	Pays 1	Pays 1
(c)	pas de clause	clause
Pays 2	pas de clause	0 ; 0
Pays 2	clause	15 ; 10
		10 ; 15
		10 ; 10

	Pays 1	Pays 1
(d)	pas de clause	clause
Pays 2	pas de clause	10 ; 10
Pays 2	clause	15 ; 5
		5 ; 15
		0 ; 0

Graphique No. 25

Marge relative ( =  $(p-c)/c$  ) pour une liste de modèles automobiles en Europe (en %). Source : Verboven (1996).

Modèle	Belgique	France	Allemagne	Italie	Royaume-Uni
Fiat Uno	7,6	8,7	9,8	21,7	8,7
Nissan Micra	8,1	23,1	8,9	36,1	12,5
Ford Escort	8,5	9,5	8,9	8,9	11,5
Peugeot 405	9,9	13,4	10,2	9,9	11,6
Mercedes 190	14,3	14,4	17,2	15,6	12,3

Graphique No. 26

